

### COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

# Assainissement collectif EX POUILLEY-LES-VIGNES DSP

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

### Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	5
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	5
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	8
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	8
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	8
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	9
	2.1.	Modalités de tarification	9
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
-	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.		ncement des investissements	
••	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	
		ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
5.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
٠.	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6		eau récapitulatif des indicateurs	
6.	14016	au iceaniulaul uts iiluicaituis	∠೨

### 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal ☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE CUGBM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : EX POUILLEY LES VIGNES DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	$\square$	
Transport	$\square$	
Dépollution		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Pouilley-les-Vignes
- Existence d'une CCSPL

☑ Oui

□ Non

### 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

#### *Nature du contrat :*

Nom du prestataire : VEOLIA

Date de début de contrat : 01/01/2011
Date de fin de contrat initial : 31/12/2022

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022

• Nombre d'avenants et nature des avenants : Néant

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 951 habitants au 31/12/2021 (1 990 au 31/12/2020).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 880 abonnés au 31/12/2021 (870 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Pouilley-les-Vignes	870	880	1,1
Total	870	880	1,1

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 880.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 29,25 abonnés/km au 31/12/2021. (32,32 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,22 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2020).

#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	98 856	95 658	-3,2

### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (1 au 31/12/2020).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de <u>collecte</u> et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué d'un linéaire de collecte total de 30,09 km (26,91 km au 31/12/2020).

8 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925467002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Bou	e activée	aération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en service				31/1	2/1988						
Commune d'in	plantation			Poui	lley-les-	Vignes (25	467)				
Capacité nomir	ale STEU en El	H <sup>(1)</sup>		3000	)						
Nombre d'abor	més raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j								
Prescriptions of	le rejet										
		Auto	orisation e	n date du	1						
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du							
3.4:1: /	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface				
Milieu récepteur du rejet		Nom du milieu récepteur		LA I	LANTERN	IE DE PO	UILLEY				
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		e	et / ou			Rendement (%)			
DE	$SO_5$	2,54				et	$\boxtimes$	ou		97	
DO	CO		23,58			et	$\boxtimes$	ou		93,4	
M	ES	4,51				et	$\boxtimes$	ou		96,6	
NO	GL		5,49			et	$\boxtimes$	ou		89,7	
N	ΓK		4,65			et	$\boxtimes$	ou		91,8	
p.	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$		3,18			et		ou			
Pt		4,65			et	$\boxtimes$	ou		36,9		
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
	Conformité du rejo		rejet en	concentrat	ion et/ou e	en rendem	nent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	N	GL	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	oui	1,5	98,7	22,42	94,1	5,81	97,7	4,92	88,8	5,43	34,4

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration (Code Sandre : 060925467002)	16,24	64,08
Total des boues produites	16,2	64,1

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration (Code Sandre : 060925467002)	16,24	64,08
Total des boues évacuées	16,2	64,1

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	
Frais d'accès au service:	Compris dans les frais d'accè	ès au service de l'eau potable	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	La PFAC est calculée en fonction du nombre de logements raccordés : - le forfait n°1 correspondant à 1 logement est arrêté à 2 000 €, - le forfait n°2, arrêté à 1 100 € s'ajoute au forfait n°1 pour chaque logement supplémentaire sur la parcelle, dans la limite de 50 logements au total, - le forfait n°3 correspond à tout logement supplémentaire à 50 logements et qui s'élève à 500 € par logement.		
Participation aux frais de branchement		'une extension de réseau : 1770 € H.T. nchement : 3500 € H.T.	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022						
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement (1)	5 €	0 €						
Part proportionnelle (€ HT/m³)	_							
Prix au m³	0,46 €/m³	0,55 €/m³						
Autre :	€	€						
Part du délég	ataire							
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement (1)	27,94 €	29,13 €						
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	0,715 €/m³	0,594 €/m³						
Taxes et redev	vances							
Taxes								
Taux de TVA (2)	10 %	10 %						
Redevances								
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,16 €/m³						
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³						
Autre :	0 €/m³	0 €/m³						

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations de Grand Besançon Métropole fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2021.
- ➤ Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2022.

Les tarifs du délégataire sont fixés par le contrat de délégation du service et sont actualisés chaque année par application de la formule de révision contractuelle.

### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120 \text{ m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	5,00	0,00	-100,0				
Part proportionnelle	55,20	66,00	19,6				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	60,20	66,00	9,6				
Part du délégataire <i>(en c</i>	as de délégation de serv	vice public)					
Part fixe annuelle	27,94	29,13	4,3				
Part proportionnelle	85,80	71,28	-16,9				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	113,74	100,41	-11,7				
Taxes	et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7				
VNF Rejet :	0,00	0,00	0				
Autre :	0,00	0,00	0				
TVA	19,19	18,56	-3,3				
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	37,19	37,76	1,5				
Total	211,13	204,17	-3,3				
Prix TTC au m <sup>3</sup>	1,76	1,70	-3,3				

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation et incidents pour une facture type de 120 m³.

Au regard du volume de travaux plus important en assainissement qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 € /m³ d'eau potable et de 1,50 €/m³ d'assainissement en 1,55 €/m³ d'eau potable et 1,75 €/m³ d'assainissement hors inflation.



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	44 000	46 000	4,5
Total des recettes	44 000	46 000	4,5

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	79 800	81 000	1,5
Total recettes de facturation	79 800	81 000	1,5
Recettes liées aux travaux	0	3 000	100,0
Produits accessoires	4 600	6 200	34,8
Total autres recettes	4 600	9 200	100,0
Total des recettes	84 400	90 200	6,9

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 136 200 € (128 400 au 31/12/2020).

### 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'a pu être calculé car la délimitation des zones en Assainissement Non Collectif n'est pas réalisée sur l'ensemble du territoire.

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

,			
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAU (15 points)	JX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESI			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	ete obtenue pour la parti	e A)	1
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 mainta agus	Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	12
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		72,56%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	86,22%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET  (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	11,66%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	70

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 70 pour l'exercice 2021 (72 pour 2020).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	71,92	100	Non communiqué

La conformité 2021 sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est non communiqué (100 en 2020).

## 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	71,92	100	Non communiqué

La conformité 2021 sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est non communiqué (100 en 2020).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement nou

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	71,92	100	Non communiqué

La conformité 2021 sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est non communiqué (100 en 2020).

## 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration :** 

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation sociola	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	64,08
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incineration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers tille STEO (9	Non conforme	
Autro	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		64,08

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, <u>aucune</u> demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab = 
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2020).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 5

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = 
$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 8,3 par 100 km de réseau (0 en 2020).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,130 (VdeB)	14,258	0,027	0,726	2,779

Au cours des 5 derniers exercices, 18,92 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2017 uniquement Ville de Besançon).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,31% (0,0024% en 2020).

## 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration = 
$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans	Nombre de bilans	Pourcentage de bilans	Pourcentage de bilans
	réalisés	conformes	conformes	conformes
	exercice 2021	exercice 2021	exercice 2020	exercice 2021
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2020).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obte	L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	
Les 4	Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20.

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	23 283 240	21 615 872
Epargne brute annuelle en €	6 674 081	7 093 907
Durée d'extinction de la dette en années	3,5	3

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = -	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
taux d'impayes sur les factures de l'aimée précédente =	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	100

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	2 448,8	2 603,24
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	131 522	157 153
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	1,86	1,66

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [⊠] Oui
---

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 1 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations = 
$$\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 1,14 pour 1000 abonnés (4,6 en 2020).

### 4. Financement des investissements

### 1.1. Montants financiers (données GBM)



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	7 311 610	9 168 994
Montants des subventions en €	1 468 813	1450930,26
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### Principaux chantiers soldés en N

#### Communes en régie :

- Besançon, rue Palissy : renouvellement réseau, 13 188 € HT
- Byans-sur-Doubs, chemin des Combes : extension réseau, 18 061 € HT
- Montferrand-le-Château, rue d'Avanne : extension réseau, 51 939 € HT
- Pelousey, STEP: réhabilitation lit de séchage de boues, 333 933 € HT
- Thise, rue de Besançon : extension réseau, 88 231 € HT

#### Communes en DSP:

- Châtillon-le-Duc, avenue Card: extension réseau, 42 440 € HT
- Pouilley-les-Vignes, rue des Vignes : réhabilitation de regards/EU/EP, 3 795 € HT

Pouilley-les-Vignes, rue Masson : réhabilitation de regards/EU/EP, 3 000 € HT

### 1.2. Etat de la dette du service (données GBM)



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	23 283 240	21 615 872
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 679 070	1 667 368
	en intérêts	229 972	640 306,55

### 4.3. Amortissements (données GBM)



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 5924735,15 € (5 517 667 € en 2020).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (données GBM)

#### Projets à l'étude

#### Communes en régie :

- Besançon, STEP Port Douvot : méthanisation et projet de site Port Douvot, 9 000 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : désodorisation du répartiteur des boues, 30 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot: chaulage des boues de la STEP, 320 000 € HT
- Besançon, Avenue Chardonnet secteur SNB : renouvellement réseau + poste de relevage, 265 000 € HT
- Besançon, site de la Malcombe : création bassin d'orage, 8 700 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : aménagement entrée de la STEP, 350 000 € HT
- Bonnay, PR lotissement : renouvellement PR, 102 000 € HT
- Bonnay, PR lotissement : renouvellement réseau refoulement, 88 000 € HT
- Bonnay, chemin du Val de l'Ognon : renouvellement réseau, 50 000 € HT
- Champvans-les-Moulins, rue des noyers rue nouvelle (RD 314 en partie) chemin aval rue de Chenevière : renouvellement réseau, 220 000 € HT
- Chaudefontaine, STEP: création nouvelle STEP, 600 000 € HT
- Chaudefontaine, réseaux : renouvellement réseau, 390 000 € HT
- Deluz, rue des Longeaux : mise en séparatif, 420 000 € HT
- Deluz, rue de Frétille : mise en séparatif, 270 000 € HT
- Franois, Grande Rue, rue de la Vignotte, rue du Grand Chemin, rue de Bassand, chemin du Clousey, chemin du Chaney, Les Allées du stade, Les vergers du stade : renouvellement réseau, 400 000 € HT
- Gennes / Saône (ex SIA des Alaines), conduite de liaison : renouvellement réseau, 340 000 € HT
- Mamirolle, rue des noyers : mise en séparatif, 45 000 € HT
- Mamirolle, STEP: mise en conformité station, 2 500 000 € HT
- Montfaucon, rues du Coteau et Vauzelins : extension réseau, 98 000 € HT
- Montfaucon, hameau de la Malate PR: renouvellement du système DIP, 90 000 € HT
- Montfaucon / Morre (ex SIA des Alaines) : extension réseau, 400 000 € HT
- Pirey, rue de Chailloz : création dégrilleur sur trop plein dans le cadre de l'extension bassin EP, 40 000 € HT
- Saône, STEP: réhabilitation STEP, 630 000 € HT
- Saône, ZAE Cheneau Blond: extension réseau, 470 000 € HT
- Torpes, STEP: extension de la STEP, 910 000 € HT
- Vaire (Arcier), 2ème tranche : renouvellement réseau, 900 000 € HT
- Saône, Grande Rue / RD 246, avenue de la Gare / RD 246, rue du Château, rue de l'Etoile / RD 104, rue des Castors, rue du Vert Pré, rue Alix Champion, rue de la Paix, rue des Champs, rue de la Cassotte, rue de la Croix de Mission, rue des Marais : renouvellement réseau + mise en séparatif, 1 150 000 € HT

#### Communes en DSP:

- Cussey-sur-l'Ognon, Bassin Versant Ognon : création nouvelle STEP + réseau de transport, 7 800 000 € HT
- Ecole-Valentin, rue du Vallon : renouvellement réseau, 200 000 € HT
- Fontain, STEP: réhabilitation STEP, 505 000 € HT
- Larnod, chemin de la Coutotte : extension réseau, 60 000 € HT
- Pouilley-les-Vignes, rue d'Emagny : mise en séparatif, 65 000 € HT
- Pugey, STEP: création nouvelle STEP, 1 050 000 € HT
- Pugey, rue de la Maltournée, chemin des Champs Galants (D142), rue de la Tuileries (D141), Traversée en amont Bonnet Rond : renouvellement réseau, 370 000 € HT
- Saint Vit, rues de la Libération et Champ Perret : renouvellement réseau, 150 000 € HT

# 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (données GBM)

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adoptés	/	/

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) (données GBM)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Total coopération décentralisée	0

### 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 990	2 024
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	16,2	64,1
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,76	1,70
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,13%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	72	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non communiqué
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non communiqué
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non communiqué
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[€/m^3]$	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	8,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,17%	0,31%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	0	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,5	3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,86%	1,66%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,6	1,14